

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JANVIER 2016 À 20H30

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 14 Janvier 2016

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICHARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Laurent BARILLET – Carole DEZYN – Jean-Yves PROUST – Annabel LE COZ – Jean-Claude RICHARD – Marie-Pierre BOUGREAU – Florent MARTIN – Fabienne BAUDON

Étaient absents excusés : Albertina GASPERONI - Camille ECHERSEAU - Janine PERROT - Arnaud LELIEVRE

Pouvoirs : Madame Janine Perrot donne pouvoir à Marie-Pierre BOUGREAU
Carole DEZYN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite un bon rétablissement à Janine Perrot et présente L. Sautereau, stagiaire au secrétariat.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- SDCI Proposition de regroupement Intercommunal des Communautés de Communes de Sainte Maure, du Bouchardais et quelques communes du Richelais.
 - Autorisation de recruter un agent non titulaire compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité.
- L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2015**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **AUTORISATION AU MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER LES AGENTS (FONCTIONNAIRES OU NON TITULAIRES) MOMENTANÉMENT ABSENTS**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDE POUR LA RÉACTUALISATION DU PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la convention d'étude proposée par la société VEILLAUX environnement pour la réactualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention, et d'inscrire au budget annexe d'assainissement les crédits correspondants.

- **APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS RÉGULIERS À TITRE PRINCIPAL POUR LES ÉLÈVES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS 2011-2016**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 au marché d'exploitation de transports réguliers à titre principal pour les élèves d'établissements d'enseignements 2011-2016, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1.

- **APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE 2011 PORTANT SUR LA GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°3 relatif au paiement direct du coût du transport aux prestataires de services par le département, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3.

- **APPROBATION DE L'AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE 2011 PORTANT SUR LA GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°4 relatif au paiement direct du coût du transport aux prestataires de services par le département, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4.

- **APPROBATION DE L'AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE 2011 PORTANT SUR LA GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°5 relatif au paiement direct du coût du transport aux prestataires de services par le département, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5.

- **SYNDICAT CAVITÉS 37 – AVIS CONCERNANT L'ADHÉSION DES COMMUNES D'ABILLY, DE MARÇAY ET DE NOYANT DE TOURAINE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des communes d'Abilly, de Marçay et Noyant de Touraine au Syndicat intercommunal Cavités 37.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES RÉCOLTES CONTRE LES DÉGÂTS DE GIBIER EN BORDURE D'UN CHEMIN RURAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Convention d'application territoriale pour la protection des récoltes contre les dégâts de gibiers par la pose préventive et la gestion continue des clôtures électriques, décide de permettre la pose de la clôture sur le chemin rural 519 et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

- **DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE – MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modalités de la mise en place du temps partiel telles qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit). Il appartiendra également à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition du personnel ALSH de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine auprès de la Commune de Saint-Epain, et d'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition du personnel ALSH.

- **SDCI PROPOSITION DE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE SAINTE MAURE, DU BOUCHARDAIS ET QUELQUES COMMUNES DU RICHELAIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la fusion entre les Communautés de Communes de Sainte Maure de Touraine, du Bouchardais, et le Richelais à l'exception de certaines communes situées en frange de la nouvelle communauté de communes projetée.

- **AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 22 février 2016, de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 2° de la loi susvisée, pour une durée maximum de 6 mois, de définir la rémunération par référence à l'indice brut 340 – Échelle 3 – 1^{er} échelon, et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h30.

Pour Affichage,
Le Maire,

Serge LECOMTE

